

Masques, tests: le dénuement de la France

PAR CAROLINE COQ-CHODORGE ET YANN PHILIPPIN
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 19 MARS 2020

Les stocks de masques de l'État sont largement insuffisants pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Restrictions, recours à des masques périmés, appels aux dons : le gouvernement est aux abois. Explications.

À l'hôpital de Colmar, dans le Haut-Rhin, les soignants ne sont pas seulement saisis d'effroi devant la virulence de l'épidémie de coronavirus, la vitesse à laquelle se dégradent les patients les plus graves. Ils sont aussi « *inquiets tous les jours, car nos stocks de masques fondent à vue d'œil* », raconte Yannick Gottwalles, chef du service des urgences de l'hôpital. « *C'est un grave amateurisme de la part de l'État, dénonce-t-il. L'agence régionale de santé nous promet des palettes qui n'arrivent pas, ou au mauvais endroit. Notre direction fait pourtant tout ce qu'elle peut, déniche des petits stocks de réassort. On racle les fonds de tiroir.* » Et la situation est identique pour les blouses, les lunettes, les charlottes, même les solutions hydroalcooliques. « *Le week-end dernier, j'ai moi-même fait le tour des mairies, après les élections, pour récupérer les flacons* », raconte-t-il.

Le ministre de la santé Olivier Veran a fait le choix de ne pas dissimuler la pénurie, mardi 17 mars sur France Inter : « *Nous avons assez de masques aujourd'hui pour permettre aux soignants d'être armés face à la maladie. Quand je dis aujourd'hui, c'est qu'en fonction de la durée de l'épidémie, nous ne savons pas si nous en aurons suffisamment à terme.* » Le directeur général de la santé, Jérôme Salomon, a expliqué, mercredi 18 mars, être « *conscient que l'approvisionnement en masques inquiète les professionnels de santé, à raison. La situation est très difficile, c'est une ressource rare* ».

Le gouvernement n'est cependant pas clair sur le stock de masques qui restent dans les réserves de l'État : Olivier Veran parle de 110 millions, le premier ministre de 90 millions. Il vient en tout cas de procéder à la livraison de 12 millions de masques

aux professionnels de santé. Le chiffre est dérisoire : on compte, rien que dans les établissements de santé, 200 000 médecins et 1,1 million de personnels non médicaux, qui doivent aussi être protégés, de l'infirmière, à l'agent d'accueil, en passant par l'agent d'entretien ou le brancardier. Les professionnels de santé libéraux se comptent aussi par centaines de milliers. Or, les masques chirurgicaux ne peuvent être utilisés que pour une durée de quatre heures. Quant au masque FFP2, leur durée n'est pas beaucoup plus longue, car ils doivent être jetés dès qu'ils sont touchés, donc possiblement contaminés.

Les pharmaciens sont en train de recevoir ces nouveaux lots de masques de la réserve d'État, avec des instructions précises. Dans les vingt-cinq départements à risque, ils doivent les distribuer aux médecins, aux infirmières, et à eux-mêmes, à raison de dix-huit masques par semaine et par professionnel, pour les deux prochaines semaines. Les kinésithérapeutes, les dentistes et les sages-femmes vont aussi recevoir quelques masques, ainsi que les services d'aide à domicile, à raison de neuf masques par semaine et par salarié. Dans le reste du pays, seuls les médecins et les infirmiers libéraux recevront des masques.

Une réunion s'est tenue, mercredi après-midi, entre représentants des professionnels de santé libéraux et de l'industrie pharmaceutique. François Blanchecotte, président du Syndicat des biologistes libéraux, en est sorti furieux : « *Nos laboratoires ne vont plus recevoir de masques, même dans les Haut-de-France et le Grand Est, où nous pratiquons les tests Covid : ce sont six cents tests par jour dans les Hauts-de-France, quatre cents dans le Grand Est. Sans protection, nous ne les ferons plus. Ce sont des prélèvements en fond de gorge, qui font tousser les patients, nous avons besoin de masques, de lunettes, de charlottes, de surblouses. Le gouvernement ne peut pas ainsi nous placer en première ligne, sans protection.* »

Selon les chiffres de François Blanchecotte, le gouvernement se prive ainsi, faute de masques, d'une capacité de mille tests par jour. Cela représente un

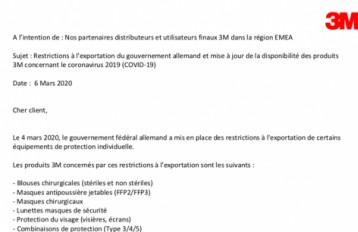
quart des capacités de tests françaises : hier, quatre mille tests ont été pratiqués, selon le directeur général de la santé. Un chiffre dérisoire par rapport aux Allemands, qui pratiquent 12 000 tests par jour, et disposent donc de l'équipement nécessaire. Ce n'est pas un détail : la Corée du Sud a prouvé qu'une pratique massive de tests permettait de juguler l'épidémie, sans avoir à fermer les magasins, ou **confiner le pays**. Le sort de la France, dans cette pandémie mondiale, tient à un simple bout de papier.

La pénurie est mondiale, a rappelé le **3 mars l'Organisation mondiale de la santé**. Elle a débuté en Chine avec l'explosion de l'épidémie à Wuhan. Puis a gagné, en même temps que le virus, l'Europe, qui a très vite mis fin à tout principe de solidarité. Le 4 mars, l'Allemagne et la France ont réquisitionné leurs masques.

La Commission européenne a réagi, le 15 mars, en publiant son propre règlement de réquisition : est désormais soumise à autorisation toute exportation de masques en dehors de l'Union européenne. C'était la condition posée par « certains » États membres pour qu'ils acceptent un principe minimum de solidarité, à savoir que ces « équipements vitaux restent disponibles pour ceux qui en ont le plus besoin, à travers l'Europe ». L'engagement est d'importance, car, d'une part, « le niveau actuel de la production européenne et des stocks ne sera pas suffisant pour répondre à la demande », explique la Commission, et d'autre part, seuls quelques pays européens produisent ces équipements de protection individuelle : « *La République tchèque, l'Allemagne, la France et la Pologne.* »

Parmi ces producteurs, la France n'est pas la mieux lotie. Le leader mondial de l'équipement de production individuel 3M ne peut ainsi plus fournir ses clients dans l'Hexagone : il ne possède aucune usine dans le pays, et son centre de distribution pour

l'Europe entière est situé en Jüchen, en Allemagne. Dans un courrier adressé à ses clients, 3M explique ainsi ses difficultés.



« *En procédant à des réquisitions, les pays européens ont figé le marché*, explique le directeur France d'un concurrent de 3M, une autre entreprise américaine. *Nous produisons des masques FFP2 et nous n'avons, nous aussi, plus rien pour la France, car nos usines sont en Allemagne. Pour les masques FFP2, 70 à 80% des masques achetés en Europe viennent d'Asie. La France n'a que trois ou quatre petits fabricants de masques, plutôt spécialisés dans le masque chirurgical.* » Il assure avoir, avec d'autres fabricants, « *tenté d'alerter les autorités, sur la nécessité de sécuriser les secteurs stratégiques. Des décisions ont été prises, mais tardivement, sans connaissance du marché* ».

L'usine Kolmi-Hopen de Saint-Barthélémy-d'Anjou, près d'Angers, a fortement augmenté sa production depuis un mois, et fabrique désormais un million de masques par jour, selon le président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Maine-et-Loire, Eric Grelier. L'usine tourne désormais 7 jours sur 7 et 24h/24h. Pour assurer la cadence, la CCI et la préfecture ont lancé vendredi avec succès un appel aux entreprises de la région pour qu'elles prêtent de la main d'œuvre, ce qui a permis à Kolmi d'accueillir « une vingtaine » de salariés supplémentaires, en plus de la centaine habituellement en poste, précise M. Grelier. Un million de masques par jour reste cependant très insuffisant pour protéger l'ensemble des professionnels de santé. Les industries textiles sont désormais mises à contribution par le gouvernement pour produire des masques en tissu, qui auraient au moins l'intérêt de rassurer une population inquiète, en particulier tous les professionnels qui continuent à travailler au contact du public.

Prise au piège de la mondialisation, l'Europe doit désormais se reposer sur la générosité chinoise : le 11 mars, la Croix-Rouge chinoise a livré des masques, des respirateurs et des électrocardiogrammes à l'Italie. Et c'est au tour de la France, mercredi 18 mars, de **recevoir un don d'un million de masques venant de Chine**.

Aux abois, le gouvernement fait tout pour économiser ses faibles réserves de masques. Les recommandations d'usage ont évolué depuis le début de l'épidémie, provoquant « *des tensions chez les soignants* », raconte Yannick Gottwalles, le chef de service des urgences de Colmar. Les premières directives du ministère, datant du 20 février, indiquaient que les soignants devaient porter un masque FFP2, bien plus protecteur, au contact de tous les cas « *possibles* » ou « *confirmés* ». Finalement, les masques FFP2, depuis un avis de la Société française d'hygiène hospitalière du 4 mars, sont réservés aux seuls actes invasifs sur des patients Covid ou suspects : l'intubation et l'extubation en réanimation, ainsi que la pratique des tests. Dans tous les autres cas, même dans les soins courants aux patients Covid, les personnels hospitaliers ne portent qu'un masque chirurgical, moins protecteur.

Beaucoup de soignants se surprennent à évoquer avec nostalgie leur ancienne ministre de la santé Roselyne Bachelot, qui a fait pleuvoir les masques FFP2 sur la France, en 2009, pour faire face à la grippe A/H1N1. Cette épidémie fut finalement bien moins sévère que prévu, et la gestion de la crise, coûteuse en vaccins et en masques, a été très critiquée. L'État affichait alors un stock de 600 millions de masques FFP2 et d'un milliard de masques chirurgicaux. Aujourd'hui, l'État ne possède aucun masque FFP2 : décision a été prise de ne constituer qu'une réserve de masques chirurgicaux. La responsabilité de la réserve des masques FFP2, les plus coûteux, a été transférée aux établissements de santé, **selon un rapport** sénatorial de 2015.

Le stock de masques FFP2 achetés par l'État en 2009 a été revendu. C'était de la bonne gestion : ces masques seraient aujourd'hui périmés. Mais l'effort de 2009 n'est finalement pas vain. De

très nombreux masques ont alors été distribués, de vieux cartons sont aujourd'hui retrouvés dans des entreprises, des administrations. L'agence régionale de santé d'Aquitaine s'est ainsi félicitée de pouvoir distribuer **deux millions de masques FFP2 périmés aux soignants**. Elle assure que « *des experts* » ont garanti leur « *efficacité* ».

Pourtant, la Société française d'hygiène hospitalière a recommandé, le 14 mars, « *de respecter les conditions d'utilisation de port des masques selon la notice d'utilisation* ». Le ministère est passé outre. « *Nous avons attiré l'attention sur le fait que l'élastique s'altère avec le temps* », explique Bruno Grandbastien, président de la société savante et médecin hygiéniste en Suisse.

Décidément aux abois, la Direction générale de la santé a même demandé à cette société savante son avis sur la « *réutilisation des masques* », qui serait justifiée par la « *situation de tension d'approvisionnement* ». La société savante a été très claire : « *Il ne faut pas réutiliser un masque dès lors qu'il a été manipulé et ôté du visage.* »

« *Le port d'un masque exige une rigueur : il ne faut pas le toucher, au risque de se contaminer les mains* », explique le docteur Grandbastien. Pour cette raison, il doit être réservé aux professionnels de santé qui « *ont été formés à son utilisation* », explique-t-il. Aux caissières de supermarché, aux postiers en passant par les forces de l'ordre, qui réclament légitimement une protection, l'hygiéniste en déconseille l'usage : « *Ce sont de fausses protections quand ils sont mal utilisés* », prévient-il. Mieux vaut se laver les mains souvent, éviter de se toucher le visage, nettoyer les poignées de porte, les surfaces dans les magasins.

Privés de masques, ou mal équipés, les soignants se mettent en danger. En Alsace, des soignants, hospitaliers ou médecins généralistes, ont été contaminés. L'un d'eux est dans un état critique, en réanimation. Le chef de service des urgences de Colmar, Yannick Gottwalles, pense qu'ils ont été contaminés « *en dehors de l'hôpital. Je dis à mes équipes qu'elles sont plus en sécurité à l'intérieur* ».

Les études chinoises, et les retours d'Italie, montrent pourtant que les soignants paient un lourd tribut, plus grand que le reste de la population.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.